

19 jan 2024 -17:16

Appartient à [Conseil des ministres du 19 janvier 2024](#)

Adaptations à la réglementation des pensions pour les artistes

Sur proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à adapter la réglementation des pensions des travailleurs artistiques.

Un accord sur la réforme du statut d'artiste a été conclu en juillet 2022. Le nouveau régime, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2024, renforce la protection sociale des travailleurs artistiques.

Les artistes travaillent souvent dans le cadre de contrats atypiques et bénéficient dès lors d'un certain nombre d'exceptions au niveau de la réglementation du chômage. La réforme du statut a également des répercussions sur la réglementation des pensions. Les salaires et les jours de travail sont, entre autres, des paramètres importants pour le calcul des pensions. Souvent, bien que le salaire du travailleur artistique soit connu, il n'est pas entièrement proportionnel aux prestations artistiques rendues.

De plus, les concepts de « jour de travail » et de « période de travail » inclus dans la réglementation actuelle des pensions ne correspondent pas aux prestations réelles du travailleur artistique. C'est pourquoi une attention particulière est portée aux prestations non indemnifiables du travailleur artistique.

Cette proposition permet d'aligner la réglementation des pensions au règlement de l'ONEM, qui fixe les jours de rémunération en fonction du montant du salaire. Afin d'améliorer la situation des travailleurs artistiques, les jours non indemnifiables des travailleurs artistiques dans la réglementation sur le chômage sont considérés comme des jours de travail dans la réglementation sur les pensions des travailleurs. Ces jours sont ainsi pris en compte pour l'accès à la pension et le calcul de celle-ci.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
+32 478 44 07 01
sam.vandeputte@lalieux.fed.be